



**Suippes info.com**

**JUILLET/AOÛT  
2018**

La Maison des Associations, c'est du passé... Voici venu le « Centre culturel et associatif Jean HUGUIN », du nom de l'ancien maire, porteur de ce projet. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 mai 2017, a décidé de lui rendre hommage en faisant figurer son nom sur un édifice local.

### **SAMEDI 16 JUIN, CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DE JEAN HUGUIN**

L'hommage à Jean Huguin, était précédé de la prise de commandement du centre de secours renforcé de Suippes par le lieutenant Sylvère Torrents. Après la cérémonie, la centaine de pompiers et l'assistance se sont rendus dans l'ex-MDA pour procéder à l'inauguration du bâtiment qui porte désormais le nom de « Centre culturel et associatif Jean-HUGUIN ».

Associer les deux cérémonies était aussi rendre hommage à l'un des engagements de Jean Huguin, lui qui fut pompier durant quarante-et-un ans et qui a su transmettre cette fibre du volontariat et de la disponibilité au service des autres à sa famille puisque le nouveau chef de corps n'est autre que son neveu. Après le dévoilement de la plaque par Danièle, son épouse, et Inès, sa petite fille, tous les intervenants l'ont rappelé, ce qui comptait pour Jean Huguin c'était « *sa famille, les pompiers, la commune* ».

Les pompiers allemands de Harheim, également présents, ont indiqué l'importance qu'avait le jumelage pour Jean Huguin.

Le responsable du SDIS a à sa manière évoqué « *une personne de cœur, efficace, qui a toujours apporté son soutien au centre, un centre exemplaire grâce au relais des élus et avec son école de 60 jeunes sapeurs-pompiers.* »

Article de Melle CLÉMENT,  
correspondante pour l'UNION

**CENTRE CULTUREL**

**ET ASSOCIATIF**

**JEAN HUGUIN (ex MDA)**

### **FERMETURE ANNUELLE**

- **Accueil secrétariat /service Pôle Enfance Jeunesse, du 10/08 au 03/09 inclus.**
- **MSAP, du 03/08 midi au 26/08**
- **RAM, du 13 au 31/08 inclus**
- **Médiathèque, du 12 au 27/08 inclus**

Pour info, durant juillet/août le **CLIC des Sources** **reste ouvert.**

Veuillez toutefois téléphoner au 03 26 63 54 47 ou 03 26 63 54 48 avant de vous déplacer.

**BÂTIMENT FERMÉ du 12 au 27 août inclus.**

### **PERMANENCES ET SERVICES**

- Permanence mensuelle de la **conciliatrice de justice** le jeudi après-midi.

Prendre RDV en mairie, au 03 26 70 08 55.

- Mme FLAMAN (assistante sociale) et Mme LEROUX (Conseillère en économie sociale et familiale) du **Conseil Départemental** au 03 26 60 85 09.

- Mme CHAPIER de **Châlons Habitat**, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois sans RDV.

**Pas de permanence en août.**

- M. SCHMASSMANN de la **Mission Locale** (jeunes de plus de 16 ans et de moins de 26 ans qui ne sont plus scolarisés), les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> *mercredis* du mois sur RDV ☎ 03 26 68 54 02

[contact@ml-chalons.fr](mailto:contact@ml-chalons.fr)

N'hésitez pas à consulter la page facebook

**Vous pouvez joindre la Brigade Territoriale de Contact au 06 46 86 41 42.**

**Le CLIC des Sources,**

Mme OLIVIER ☎ 03 26 63 54 48

Mme BONNARD ☎ 03 26 63 54 47

[clic@cc-regiondesuippes.com](mailto:clic@cc-regiondesuippes.com)

**La Maison de services au public (MSAP),**

Mme DOLLEANS

☎ 03 26 63 54 49

[msap@cc-regiondesuippes.com](mailto:msap@cc-regiondesuippes.com)

**Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s**

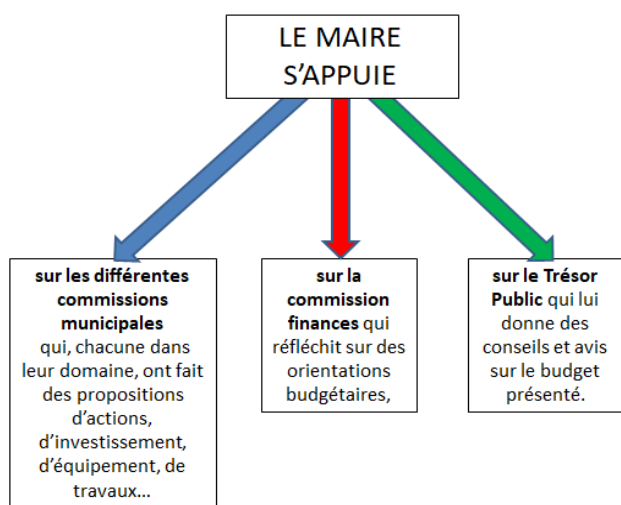
Mme MONTEL ☎ 03 26 63 54 50

[ram@cc-regiondesuippes.com](mailto:ram@cc-regiondesuippes.com)



A travers ces quelques lignes, nous allons tenter de vous expliquer le budget de la commune. Chaque année le maire présente à son conseil municipal un budget primitif qui contient ses prévisions de recettes et de dépenses pour la commune.

### Pour établir ce budget prévisionnel :



Il le propose ensuite au vote du conseil municipal, au plus tard le 15 avril de l'année en cours, qui, s'il l'adopte, autorisera le maire à engager les dépenses et encaisser les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année.



Ainsi, le vote du budget reflète ce qui a été programmé lors des différentes commissions et permet à la population de connaître les choix et la politique du maire pour la commune.

Mais, il arrive parfois qu'au cours de l'année, le maire soit contraint de procéder à des ajustements **en cas de dépenses ou recettes exceptionnelles**, sous réserve de respecter l'équilibre budgétaire : ces dépenses supplémentaires devront être couvertes par des recettes nouvelles ou par des réductions de dépenses. Ceux-ci seront de nouveau

présentés au conseil municipal pour être adoptés, il s'agit de **décisions modificatives**.

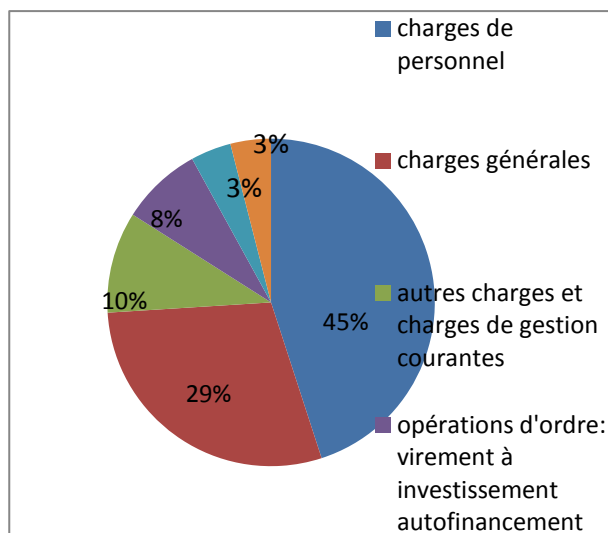
### De quoi se compose le budget :

Il est divisé en deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est obligatoirement présenté en équilibre.

Chaque section comprend les recettes et les dépenses.

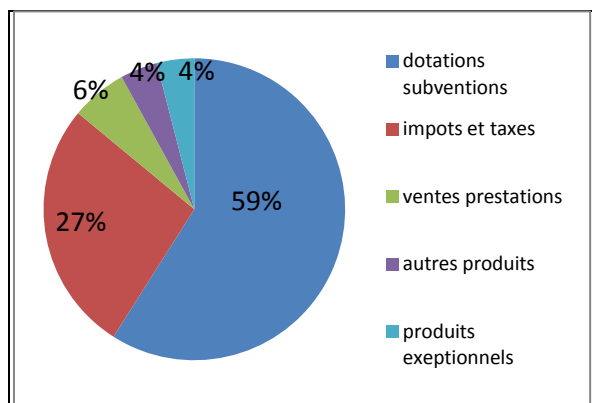
- **La section de fonctionnement ou gestion des affaires courantes :** elle permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

### **Les principales dépenses de fonctionnement pour la commune :**



- ❖ Les salaires du personnel municipal : **45%**
- ❖ L'entretien et les charges des bâtiments communaux (eau électricité, carburants, entretien de matériel, assurances...) : **29%**
- ❖ Autres charges : **9%** dont celles engagées pour les services à la population comme les subventions versées aux associations : **pour garder une offre riche en matière de culture, sport et loisirs et afin d'assurer le lien social, les subventions accordées aux différentes associations démontrent une volonté de faire vivre notre commune et d'assurer un lien social entre les citoyens.**
- ❖ Opérations d'ordre : autofinancement **7%**
- ❖ les intérêts des emprunts **1%**

## Les principales recettes de fonctionnement pour la commune :

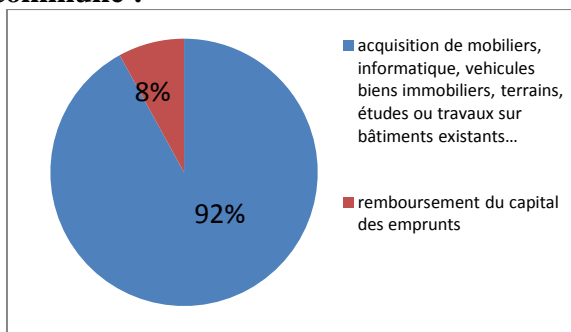


- ❖ Les dotations et participations (argent que verse l'état à la commune) **59%**  
Après quatre années de baisse, les dotations financières de l'État aux collectivités se maintiennent. En contrepartie, les communes s'engagent à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement.
- ❖ Les impôts locaux (taxes d'habitation, taxes foncières sur le bâti ou non bâti) **27%**
- ❖ Les recettes encaissées pour les prestations fournies aux citoyens (loyers des biens immobiliers, location de salle des fêtes, périscolaire et centre aéré, redevances d'occupation du domaine public payées par les forains et commerçants du marché, concessions cimetière, redevances funéraires...**6%**
- ❖ Les autres produits **4%**
- ❖ Produits exceptionnels **4%**

## La section d'investissement a vocation de préparer l'avenir

Il s'agit de financer des projets et investissements nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie dans la commune à moyen et long terme.

## Les principales dépenses d'investissements pour la commune :

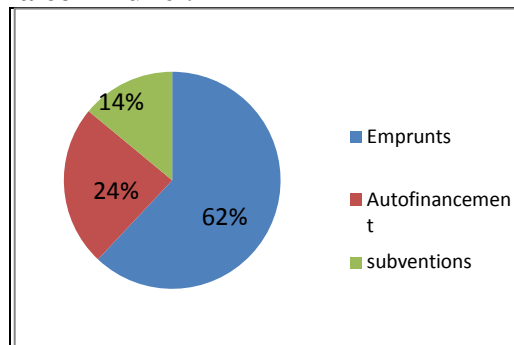


- ❖ Acquisition de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens

immobiliers, de terrains...et études ou travaux sur des bâtiments déjà existants ou en cours de création **92%**

- ❖ Remboursement du capital des emprunts **6%**

## Les principales recettes d'investissements pour la commune :



- ❖ Les emprunts **62%**
- ❖ L'autofinancement (différence entre les recettes réelles et les charges réelles que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des années) c'est la capacité à financer des projets sur nos fonds propres **24%**
- ❖ Les diverses subventions perçues en lien avec les projets d'investissements **14%**

## Avec la section d'investissement,

- Les projets en programmation,
- Les projets en cours d'étude,
- Les projets réalisés : Périscolaire et cantine de l'école Jules Ferry, city stade, parking Brazier, cimetière, éclairage public.

La Commission Communication

## Balayage de la commune complète

les jeudi 05 & vendredi 06 juillet

## Balayage des grands axes

le jeudi 16 août

*MERCI de ne pas stationner vos véhicules en bordure de trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.*

**NON LA P@USE CREPE NE FERME PAS contrairement aux rumeurs !!!**

**Le groupe Courlancy Santé a restructuré ses établissements rémois.**

**La Polyclinique Reims-Bezannes est ouverte depuis le 17 mai.**

Adresse : 109, rue Victor De Broglie  
51430 BEZANNES

☎ 03 52 15 16 17



**Vendredi 13 juillet,**

**Programme :**

**18h30, prise d'armes,** place de la mairie

**19h00, défilé jusqu'au complexe sportif Jules Colmart avec l'Union Musicale**

suivi d'une aubade (entrée gymnase côté tir à l'arc)

**19h30 Vin d'honneur** au complexe sportif Jules Colmart

**21h00, restauration sur place, avec buvette**

2 € la barquette de frites

3 € le sandwich (saucisse, merguez, lard)

**ou pique-nique tiré du sac**

**Réservations en mairie avant le 06 juillet**

**22h00, distribution des lampions et retraite aux flambeaux**

**23h00, feu d'artifice**

**23h30, ouverture du bal**

Bal organisé par le Comité des Fêtes, animé par « Day and night 08 »

**2h00, fin du bal**



**Dimanche 22 juillet,**

**9h30, départ** du complexe sportif Jules COLMART

**Randonnée cyclotouriste : tour du camp de Suippes** ☎ 03 26 70 15 49 (PRO&Cie COLMART)

## CANICULE

### 5 conseils pour prévenir les risques

- **Buvez** fréquemment et abondamment de l'eau.
- **Évitez de sortir** aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais.
- **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous** le corps plusieurs fois par jour.
- Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un **endroit frais**.
- **Aidez** les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide.

**EN CAS DE MALAISE, APPELER le 15**  
**Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66**

## Le Club du 3<sup>ème</sup> âge de Suippes / Bussy-le-Château

organise une journée au restaurant La Renaissance pour un dîner spectacle, prix du repas fixé à 45 €

le **jeudi 13 septembre 2018**

Inscriptions du 16 juillet au 1<sup>er</sup> août  
auprès de Mme CHOMETTE

le jeudi de 13h30 à 17h30 au

Centre culturel et associatif Jean HUGUIN

## NAISSANCES

*Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et nos félicitations aux parents.*

*Clothilde PHILIPPO* née le 11 mai 2018 à REIMS, fille de Julie DECOISY et de Baptiste PHILIPPO.

*Édouard BOUTILLOT* né le 13 février 2018 à REIMS, fils d'Anne-Sophie WARZEE et de Guillaume BOUTILLOT.

## MARIAGE

*Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur.*

**Le 9 juin 2018**

*Alexis LE GALL*, fils de Philippe LE GALL et de Claudine MATTER.

Et

*Floriane COLLARD*, fille de Sébastien COLLARD et de Karine HURET

## PACS

Le 22 mai 2018, pacs entre *Guillaume SANTERRE* et *Margot LANDA*

Le 27 mai 2018, pacs entre *Florent BAUCHET* et *Ashley BOISNARD*

Le 7 juin 2018, pacs entre *Baptiste PHILIPPO* et *Julie DECOISY*

Le 8 juin 2018, pacs entre *Guillaume MARIN* et *Lucie JACQUIN*

## DÉCÈS

*Avec nos sincères condoléances*

*Jeannine PETIT, veuve de Roger THIÉRION*, décédée le 17 mai 2018 à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans sa 92<sup>ème</sup> année.

*Gilbert ANDRÉ, veuf de Lucette LÉPISSIER*, décédé le 27 mai 2018 à SUIPPES dans sa 94<sup>ème</sup> année.

*Jean-Claude MARTINET, époux de Nicole CAQUET*, décédé le 24 mai 2018 à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans sa 70<sup>ème</sup> année

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Ville [www.suippes.fr](http://www.suippes.fr)

## PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.

*Impression par la Ville de SUIPPES*

☎ 03 26 70 08 55 – [mairie-de-suippes@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-suippes@wanadoo.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique